

LE RESSENTI DES ACTEURS DU PATRIMOINE, MYTHES ET RÉALITÉS

MARIE-HÉLÈNE DIDIER

Résumé En 2013 le chantier du Panthéon est arrêté en raison de la présence du plomb sur les façades. Depuis, la présence du plomb sur les chantiers est prise en compte mais les recommandations en matière de protection sont inégales. Quel est le ressenti des acteurs du patrimoine face à ces contradictions? Le plomb est un matériau présent dans les techniques anciennes. Les conseils sont-ils adaptés à la spécificité du monument historique? Les méthodes de déplombage s'accordent-elles à la fragilité du monument historique? Peut-on séparer artificiellement le chantier de son environnement? Un dialogue serein doit s'instaurer entre santé et culture.

Cette introduction est tirée de celle faite lors de la première journée sur le plomb organisée par l'ICOMOS et la compagnie des architectes en chef des Monuments historiques en 2017. J'avais interrogé alors les acteurs du patrimoine, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, restaurateurs. Je les remercie à nouveau. J'ai étendu mon enquête aux régions autres que l'Île-de-France. Mon but est de livrer les ressentis vis-à-vis de ce qui est arrivé, de ce qui a été exigé, les interrogations et les incompréhensions. Quelle est la réalité de la réglementation existante? Ces témoignages, sans photographie ni lieux, resteront anonymes pour éviter toute polémique.

Une prise de conscience

Le premier chantier, le seul nommé, dont l'organisation a été bouleversée par la prise en compte de la présence de plomb sur les façades, a été celui du Panthéon, il y a maintenant cinq ans. La première question, pour laquelle je n'ai toujours pas de réponses, est pourquoi cette prise en compte de la présence de plomb sur les façades s'est-elle faite de manière soudaine? Quelle en a été la cause? Depuis longtemps certaines entreprises sont en contact direct avec le plomb : les couvreurs et les maîtres-verriers. Elles prennent en compte cette composante pour leur personnel dans leur intervention sur site ou en atelier, qui sont aménagés en conséquence. Les plombémies sont surveillées. Le travail avec la CRAM se fait en concertation afin d'établir avec pragmatisme et maîtrise les meilleures conditions de travail. Les entreprises demandent qu'on leur fasse confiance mais comprennent qu'il faut sanctionner si les précautions ne sont pas prises. Les chefs d'entreprise n'ont pas intérêt à mettre en danger leurs salariés. Que s'est-il donc passé? Y a-t-il eu des complications antérieures sur certains chantiers? Nous n'en avons pas eu connaissance. Certaines entreprises auraient-elles eu des difficultés sur le sujet? La soudaineté a surpris tout le monde.

Les effets du plomb sur la santé

La seconde question est l'effet du plomb pour l'être humain. Son effet nocif est reconnu. Des taux sont fixés sur la présence acceptable de plomb dans le sang; la plombémie existe depuis longtemps. Cette prise en compte intervient après le désastre de l'amiante et sa détection trop tardive aux conséquences mortelles. Mais l'amiante a eu un usage limité dans le temps. Son éradication est identifiée. Le plomb est plus complexe car il est utilisé anciennement dans certaines techniques comme les peintures à la céruse ou au minium de plomb. Les couvertures en plomb sont multiples dans les monuments historiques. Les précautions sont prises, en principe, sur ce type d'intervention. Le maître d'ouvrage doit vérifier les attestations de plombémie et de formation suivie par les entreprises. Mais maintenant on incrimine les dépôts de plomb dus à la pollution ambiante. Quelle est leur nocivité sur les intervenants, sur leurs taux de plombémie et sur les alentours du chantier? On constate chez les restaurateurs indépendants et les toutes petites entreprises un manque criant d'information. Les mises aux normes des ateliers, en particulier chez les restaurateurs de vitraux, sont parfois difficiles à mener par manque de place et de moyens financiers. L'interrogation porte également sur les expositions temporaires au plomb, pour les visiteurs occasionnels.

D'où la question suivante concernant les seuils de pollution atteints lors des tests et contrôles de chantiers sur les monuments historiques eux-mêmes, sols et murs. La réglementation repose sur une recommandation de l'Institut national de recherche et de sécurité, l'INRS, avec un taux à ne pas dépasser. Elle concerne les bâtiments construits avant 1949 et les seuils fixés sont basés sur des matériaux contenant du plomb, essentiellement les peintures, suite à la prise en compte des risques dans les logements insalubres et le développement du saturnisme chez les jeunes enfants qui inhalaient ou touchaient une peinture dégradée. Les précautions nécessaires sont claires et déterminées par le diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures, le DRIPP, réalisé par fluorescence X concernant les peintures anciennes. Ce diagnostic plomb peut être complété au fur et à mesure du chantier et des démolitions. Il faut choisir un bon diagnostiqueur.

Mais qu'en est-il du taux de plomb demandé lors de la restauration de façades? Est-ce comparable? On a appliqué la réglementation pour des matériaux contenant du plomb à des matériaux qui en reçoivent. Les poussières de plomb sont dues à la pollution, un agent extérieur impossible à maîtriser. On ne vit pas dans un monde aseptisé. Doit-on rendre le monument plus propre que son environnement? A-t-on comparé ces résultats avec les surfaces alentour? Est-il normal de séparer de manière totalement artificielle le chantier et les abords? Quel taux est acceptable par rapport à l'air ambiant? Des tests lingettes sont pratiqués au début du chantier pour déterminer le point dit 0 avant intervention. Des tests lingettes libératoires sont faits pendant et en fin de chantier pour permettre le démontage de l'échafaudage. Le choix de leurs emplacements est fait avec le coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé, le CSPS. Le test lingette est-il adapté à nos édifices? Selon les emplacements, trouve-t-on les mêmes taux? Qu'en est-il si l'on trouve des taux différents, au-dessus et au-dessous du seuil? Estime-t-on alors que l'ensemble du chantier est pollué et non certaines parties? Le plomb des toitures influe-t-il sur les résultats des tests lingettes?

Les tests ne sont plus faits uniquement sur les sols mais également sur les façades. Si l'on est au-dessus du seuil les dispositions à prendre sont considérables, alors que juste au-dessous, soit rien n'est demandé, soit on demande de prendre quand même des précautions identiques à un taux dépassé, d'où l'incompréhension des intervenants qui ne savent plus que

penser devant ces demandes contradictoires qui m'ont encore été rapportées récemment. Les précautions progressives sont inexistantes. Il a été constaté que des façades récemment nettoyées étaient plus plombées que des façades proches non encore nettoyées. Que pensez de cela? Des échafaudages neufs arrivent plombés sur les chantiers. L'individu arrive-t-il aussi recouvert de plomb sur le chantier?

Interlocuteurs et partenaires

La quatrième question concerne les interlocuteurs des chantiers, CSPS, contrôleurs de sécurité de la CRAM¹ et inspecteurs du travail. Le dialogue est souvent difficile voire impossible, avec un sentiment très fort de suspicion ou de mise en cause quelles que soient les propositions des entreprises. Les protections demandées sont jugées hors normes par les acteurs du patrimoine et parfois différentes d'un interlocuteur à l'autre. Si elles ne sont pas appliquées, le chantier est arrêté souvent dans l'incompréhension. Les CSPS sont quelquefois complètement tétanisés par les demandes de la CRAM, ce qui entraîne des surenchères dans les installations demandées, soit un surcoût de 15 à 20 %. Trouver des interlocuteurs compétents peut obliger à changer de CSPS en cours de chantier pour en trouver un avec expérience plomb. On a l'impression qu'un immense parapluie de précautions est déployé. Aucune instance de dialogue n'existe, les décisions sont unilatérales.

On constate que pour le moment le problème est essentiellement parisien, sur des chantiers emblématiques avec des maîtres d'ouvrages riches et des entreprises très importantes. Les quelques chantiers concernés en province sont également des chantiers importants ou n'ont affecté que des chantiers de vitraux ou de peinture. Les petits chantiers ne semblent pas impactés et, lorsque l'on passe dans la rue, on remarque que souvent, sur ces derniers, les intervenants ont des EPI plus que basiques et que la poussière se répand partout. L'existence d'une mise en concurrence forte entre les maîtres d'œuvre et les entreprises a fait venir sur le marché parisien de nouveaux interlocuteurs qui ont l'impression d'arriver sur une autre planète lorsqu'on leur parle des précautions à prévoir face au plomb.

Les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises et restaurateurs essaient de se former, mais la difficulté est de trouver des formateurs compétents à la fois sur le plomb et sur les monuments historiques. Des maîtrises d'œuvre spécialisées sur le plomb apparaissent, mais sont-elles adaptées au monument historique? Les interprétations des tests lingettes sont diverses selon les interlocuteurs et donc les conséquences variables. Que faire lorsque la méthodologie et l'intervention à la fois du CSPS et du contrôleur de sécurité de la CRAM changent la donne à la seconde ou troisième tranche et interrompent le chantier alors qu'il ne s'était rien passé auparavant?

Les mesures à mettre en œuvre

L'interrogation suivante porte sur les mesures à mettre en œuvre sur les chantiers. Les maîtrises d'ouvrage et les maîtres d'œuvre essaient de prendre en compte cette nouvelle donne dans leur descriptif de travaux afin de ne pas voir les chantiers arrêtés, source de pertes financières importantes, de désorganisation des calendriers, de mise en péril des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre par le bouleversement de leur carnet de commandes. Les chantiers

¹ CRAM, Caisse régionale d'assurance maladie ; CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France.

doivent désormais prévoir des protections individuelles, ce qui étaient déjà souvent le cas auparavant, des sas de décontamination, un confinement total, la récupération des déchets et l'évacuation en décharge spéciale. Les EPI sont indispensables, personne ne remet en cause leur utilité. Les restaurateurs indépendants déclarent qu'ils font maintenant plus attention qu'autrefois, en particulier lors du dégagement de décors anciens recouverts par des peintures modernes à base de plomb. Mais là encore nous sommes face à un matériau constitué de plomb. Les nouvelles générations qui sortent des écoles sont habituées dès leurs études à mettre des EPI; il y a trente ans, beaucoup ne portaient pas de gants lors de l'application des produits. Mais ces protections doivent peut-être aussi évoluer car elles tiennent chaud, sont parfois compliquées à mettre, engendrent des difficultés à se mouvoir, des douleurs lombaires, des risques de chute, de déshydratation ou des dangers cardio-vasculaires. Les conditions de travail sont pénibles. Malheureusement le domaine de la restauration est un trop petit marché. Les EPI à ventilation assistée existent depuis longtemps dans les entreprises, avec la méthode du micro-gommage, quel que soit le type de poussière.

Les restaurateurs ont cependant l'impression que les protections collectives sont exagérées pour les poussières contenant du plomb, non pour les protections individuelles. La question posée par les intervenants est l'influence de certaines mesures sur la santé? Certaines demandes n'engendrent-elles pas d'autres risques? Tout le monde connaît les sur-chaussures en forme de bottes qui glissent immédiatement lorsqu'on les met. Les risques de chute lorsque l'on monte un escalier ou une échelle sont permanents. Le confinement est une des mesures les plus généralement demandées avec l'installation de sas. Comment faire si, pour des raisons techniques comme la stabilité du monument, on ne peut le réaliser? Le confinement associé à la présence d'eau et de chaleur peut entraîner d'autres désagréments sur le chantier, moisissures, odeurs désagréables. On supprime un mal et on en crée un autre. Les bâches épaisses sont là aussi pour empêcher le plomb de sortir du chantier. On parle uniquement de pollution à l'intérieur du chantier et de ses conséquences sur la base vie mais a-t-on étudié l'impact de la pollution extérieure au chantier sur le chantier lui-même et sur la base vie? Des tests lingettes pratiqués à l'extérieur des chantiers montrent que la pollution au plomb pulvérise les normes. Quelle est la volatilité des poussières de plomb dues à la pollution? Lorsqu'on les met en mouvement, jusqu'où vont-elles? Sur le sol du chantier ou dans l'air plus loin.? Si c'est sur le sol, fait-on la différence entre la concentration de plomb à l'intérieur et à l'extérieur du chantier? Est-il normal que l'on distingue de manière théorique l'air que l'on respire sur la base vie donc en dehors du chantier lui-même et celui à l'extérieur de toutes ces zones? Cela me rappelle le nuage de Tchernobyl qui s'était arrêté juste à la frontière française.

Les méthodes de déplombage des façades se développent mais les estimations financières sont différentes d'une entreprise à une autre. Des solutions innovantes sont testées, aspiration-extraction, ventouse, *peeling*. Faut-il séparer le déplombage du nettoyage? Risque-t-on d'endommager le support? Les maîtres d'ouvrage choisissent en fonction de leurs chantiers précédents. La solution apportée actuellement est le chantier test en début de travaux et le contrôle de l'air aspiré par les intervenants. Mais comment l'adapter au code des marchés publics? Un chantier arrêté est un gouffre financier. Le chantier test est sécurisant pour le maître d'ouvrage pour montrer qu'il maîtrise le sujet. Que se passe-t-il si des éléments de sculpture ou de peinture ont besoin de pré-consolidations? Comment se comporter face aux matériaux poreux comme le bois avec une pénétration à cœur du plomb? Joue-t-on aux apprentis sorciers alors que nous avons des protocoles de nettoyage reconnus pour leur

efficacité et leur innocuité sur le monument? Comment traiter la spécificité d'authenticité des matériaux, propre aux monuments historiques? On ne peut pas toujours encapsuler les peintures anciennes. Lors de la restauration de peintures murales, le plomb est présent comme matériau endogène. Les précautions doivent-elles être les mêmes que lorsqu'on décape des peintures au plomb? Aucune différence n'est faite par les interlocuteurs entre des peintures murales que l'on conserve et qui contiennent du plomb et celles que l'on va enlever. Le risque est-il le même?

Conclusion

Malheureusement, malgré les précautions prises, un incident est toujours possible. On constate que chacun rejette la faute sur l'autre, les entreprises sur le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre avec un CCTP non réaliste, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage sur l'entreprise qui n'a pas respecté les consignes de sécurité et les entreprises entre elles. Les interfaces sont parfois difficiles à gérer entre deux corps de métier. Faut-il avoir un gestionnaire plomb sur le chantier, une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le sujet? Toutes les entreprises n'ont pas l'habitude du protocole plomb et l'ensemble du chantier en pâtit, avec parfois une re-contamination du chantier et de grandes difficultés pour nettoyer l'échafaudage et, en particulier, les parties bois qui finissent par être remplacées car on ne trouve pas de solution. Enfin certains se sont posé la question de la récupération des déchets et de leur traitement. Que fait-on de tous ces sacs?

Un dialogue doit être établi entre les différents partenaires, culture et santé. Il faut tendre à des normalisations cohérentes et adaptées. Il est regrettable que depuis le Panthéon on en soit toujours à expérimenter diverses méthodes et que les chantiers soient toujours arrêtés ou sous la menace permanente d'un tel acte. Les acteurs du patrimoine se sentent désespérément seuls et abandonnés depuis cinq ans. Il faut que chacun comprenne les enjeux de l'autre pour aboutir à des actions équilibrées et raisonnables, loin du sentiment d'arbitraire ou d'impossibilité. Je terminerai par une anecdote personnelle en dehors du domaine de la restauration. Une de mes filles, en tant que personnel hospitalier, travaillait il y a quelques années dans l'hôpital chargé de recueillir les malades contaminés par le virus Ebola. Un protocole de protection du personnel avait été mis en place de manière théorique sans connaître les gestes des praticiens. Conclusion, un sur deux risquait d'être contaminé. Il a fallu la persuasion du personnel qui refusait de soigner si on ne l'écoutait pas pour que le protocole soit changé. Les théoriciens doivent écouter les praticiens.

L'auteur

Marie-Hélène Didier conservateur général des Monuments historiques, DRAC Île-de-France, conservation régionale des Monuments historiques, 45-47 rue Le Peletier, 75009 Paris, marie-helene.didier@culture.gouv.fr